

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2022

## PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-deux et le dix mars à 18 heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Lafeuillade en Vézic, sous la présidence de Monsieur Michel TEYSSEDOU.

Nombre de conseillers	Présents
En exercice : <b>69</b>	Michel CABANES, Dominique BEAUDREY, Pierre ROUQUIER, Michel CASTANIER, Lionel CESANO, Arlette GASQUET, Claude PRAT, Christian GUY, Claude DELMAS, André VAURS, Christelle GARRIGOUX, David BASSET, Pascal MALVEZIN, Pierre AUDISSERGUES, Annie PLANTECOSTE, Christian MONTIN, Florian MORELLE, Claudine FEL, Michel GOUTEL, Laurent PICAROUGNE, Isabelle LEMAIRE, Vincent DESCOEUR, Gérard TROUPEL, Jean-Claude MOREL, Michel TEYSSEDOU, David ERNEST, François DANEMANS, Antoine GIMENEZ, André GASTON, Géraud MERAL, Alain SERIES, Frédéric CHARREIRE, Jacqueline CABANNES, Cécile HOCHART, Christian LACARRIERE, Denis VIEYRES, Claude ROBERT, François BARRIERE, Patrick GIRAUD, Michel FEL, François LABRUNIE, Denis SABOT, Michel CANCHES, Catherine FIALON, Eric FEVRIER, Jacqueline GAILLAC, Joël TERRIER, Roger CONDAMINE, Michel TEYSSOU, Françoise ANGELVY, Léon PERIER, Guy MESPOULHES, Jonathan LAPORTE, Jean-Louis RECOUSSINES
Présents : <b>54</b>	
Votants : <b>59</b>	
<b>Date de la convocation</b>	
3 mars 2022	
<b>Date d'affichage</b>	
11 mars 2022	

**Excusé(e)s :** Colette FROMENT ; Gilles PICARROUGNE ; Gilbert DOMERGUE ; Alain RICHARD ; Nathalie SALLARD ; Cédric FAURE ; Alain ESPALIEU ; Sonia LARDIE ; Marie-Paule BOUQUIER

**Représenté(e)s :** Clément ROUET par Christelle GARRIGOUX ; Jean-Louis FRESQUET par David BASSET ; Jean-Luc LOISON par Jean-Claude MOREL ; Jean-Luc BROUSSAL par Joël TERRIER

**Pouvoirs :** Patrice LAVERGNE à Michel GOUTEL ; Audrey FORESTIER GRAMOND à Claudine FEL ; Frédéric LIMOUSIN à David ERNEST ; Marthe LAVAISSIERE à François DANEMANS ; Michel VEYRINES à Cécile HOCHART ; Geneviève MARQUET à François LABRUNIE

Secrétaire de séance : Antoine GIMENEZ

Ordre du jour :

### ADMINISTRATION GENERALE

- Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2022

### FINANCES

- Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2021  
- Affectations du résultat 2021

- Questions diverses

\*\*\*\*\*

### Complément au PV de la séance du 17.02.2022

**C. PRAT** s'oppose à la fermeture du bureau de poste de Laroquebrou et au fait que la Communauté de communes soit amenée à compenser cette fermeture dans le cadre d'une agence postale installée au sein de la Maison France services, la Communauté de communes ne devant pas pallier les défaillances de la Poste.

**G. MESPOULHES** met en avant la nécessité, à la suite notamment de la présentation de la DREAL sur le potentiel éolien du département, de définir une stratégie en matière de transition énergétique, la question pouvant par exemple faire l'objet d'une conférence des Maires.

Le procès-verbal de la séance du 17 février 2022 est approuvé à l'unanimité sous réserves des compléments apportés ci-dessus.

\*\*\*\*\*

### **Introduction de Monsieur le Président**

« La présentation des CA s'inscrit dans la continuité de nombreuses séquences financières, depuis plus d'un an, avec pour enjeux structurants :

- la consolidation de nos ratios financiers
- le maintien de notre capacité à porter une politique d'attractivité ambitieuse

Les résultats comptables traduisent ainsi la mise en œuvre de notre projet de territoire :

1/ Ils témoignent de l'action engagée pour garantir le maillage du territoire en services de proximité :

Exemple : les travaux de la maison de santé de Maurs débutent sur les prochaines semaines

Exemple : le pôle de services de Laroquebrou sera livré le 15 avril pour la partie Maison France Services et 1 mois plus tard pour la partie maison de santé

2/ Les résultats comptables témoignent aussi de l'action engagée pour porter le développement économique du territoire :

Exemple : démarrage des travaux la semaine prochaine pour la réalisation de l'atelier-relais INTERLAB

Exemple : autre atelier-relais, MECATHEIL, l'opération est aujourd'hui terminée

L'entreprise nous a depuis acheté un terrain supplémentaire et nous discutons encore avec Olivier THEIL pour lui céder un nouveau terrain.

Les m<sup>2</sup> vendus, ce sont des emplois créés.

C'est bien le modèle de l'atelier-relais qui se révèle payant puisque l'entreprise a pu optimiser ses investissements sur la recherche et le développement et ainsi programmer des nouvelles phases de développement.

3/ Les résultats comptables témoignent enfin de l'action engagée pour répondre aux enjeux de la transition écologique :

Exemple : rénovation de l'éclairage public des communes dans le cadre du TEPCV – on en mesure aujourd'hui les enjeux

Exemple : toujours dans une démarche de sobriété énergétique : le plan de rénovation énergétique des bâtiments (PREB)

Sur ce point, je vous propose d'organiser une conférence des maires, le lundi 28 mars consacrée au Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

Je rappelle que la démarche PREB de la Châtaigneraie cantalienne a permis aux communes de mobiliser sur 2021 des crédits en DETR comme en DSIL.

Exemple : pour les déchets, la mise en place de la tarification incitative et l'extension des consignes de tri : ce n'est plus un projet, nous sommes dans l'opérationnalité – les maires et leurs conseillers se saisissent de l'enjeu en travaillant au positionnement des futurs points de collecte

La réunion de ce soir se déroulera en 2 temps :

1/ Présentation des comptes administratifs par Marie-Paule CARSAC

2/ Débat d'orientation budgétaire, animé par Alexandre MANCHOUX »

### **Vote du compte administratif – Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne DE2022-032**

*Michel TEYSSEDOU, Président, quitte la salle.*

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de TEYSSEDOU Michel

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par TEYSSEDOU Michel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	471 924.25			904 444.86	471 924.25	904 444.86
Opérations exercice	6 792 089.61	7 991 757.71	11 082 043.74	11 049 218.48	17 874 133.35	19 040 976.19
<b>Total</b>	<b>7 264 013.86</b>	<b>7 991 757.71</b>	<b>11 082 043.74</b>	<b>11 953 663.34</b>	<b>18 346 057.60</b>	<b>19 945 421.05</b>
Résultat de clôture		727 743.85		871 619.60		1 599 363.45
Restes à réaliser	10 154 120.30	9 793 568.93			10 154 120.30	9 793 568.93
<b>Total cumulé</b>	<b>10 154 120.30</b>	<b>10 521 312.78</b>		<b>871 619.60</b>	<b>10 154 120.30</b>	<b>11 392 932.38</b>
Résultat définitif		367 192.48		871 619.60		1 238 812.08

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

<b>Affectation du résultat de fonctionnement – Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne DE2022-033</b>
--

Le Conseil communautaire :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 871 619.60**

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	904 444.86
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	416 000.00

<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-32 825.26</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>871 619.60</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>871 619.60</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	871 619.60

**B.DEFICIT AU 31/12/2021**

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

**Vote du compte de gestion – Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne - DE2022-034**

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de TEYSSEDOU Michel

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Vote du compte administratif - Centre Hébergement Maurs - DE2022-035**

*Michel TEYSSEDOU, Président, quitte la salle.*

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de TEYSSEDOU Michel

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par TEYSSEDOU Michel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		30.36		14 112.62		14 142.98
Opérations exercice	544 604.21	1 514 668.15	1 581 276.40	1 567 248.15	2 125 880.61	3 081 916.30
<b>Total</b>	<b>544 604.21</b>	<b>1 514 698.51</b>	<b>1 581 276.40</b>	<b>1 581 360.77</b>	<b>2 125 880.61</b>	<b>3 096 059.28</b>
Résultat de clôture		970 094.30		84.37		970 178.67
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>		<b>970 094.30</b>		<b>84.37</b>		<b>970 178.67</b>
Résultat définitif		970 094.30		84.37		970 178.67

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Affectation du résultat de fonctionnement – Centre Hébergement Maurs - DE2022-036**

Le Conseil communautaire :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 84.37**

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	14 112.62
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	30 300.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-14 028.25</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>84.37</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>84.37</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	84.37
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

**Vote du compte de gestion – Centre Hébergement Maurs - DE2022-037**

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de TEYSSÉDOU Michel

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**Vote du compte administratif – Centre de Remise en Forme - DE2022-038**

*Michel TEYSSEDOU, Président, quitte la salle,*

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de TEYSSEDOU Michel

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par TEYSSEDOU Michel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	25 194.41			5 340.67	25 194.41	5 340.67
Opérations exercice	200 417.99	118 618.66	74 370.29	69 101.55	274 788.28	187 720.21
<b>Total</b>	<b>225 612.40</b>	<b>118 618.66</b>	<b>74 370.29</b>	<b>74 442.22</b>	<b>299 982.69</b>	<b>193 060.88</b>
Résultat de clôture	106 993.74			71.93	106 921.81	
Restes à réaliser	10 583.60	120 779.00			10 583.60	120 779.00
<b>Total cumulé</b>	<b>117 577.34</b>	<b>120 779.00</b>		<b>71.93</b>	<b>117 505.41</b>	<b>120 779.00</b>
Résultat définitif		3 201.66		71.93		3 273.59

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Affectation du résultat de fonctionnement – Centre de Remise en Forme - DE2022-039**

Le Conseil communautaire :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 71.93**

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	5 340.67
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-5 268.74</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>71.93</b>

<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>71.93</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	71.93
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

### Vote du compte de gestion – Centre de Remise en Forme - DE2022-040

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de TEYSSEDOU Michel

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

### Vote du compte administratif – Déchets - DE2022-041

*Michel TEYSSEDOU, Président, quitte la salle.*

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de TEYSSEDOU Michel

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par TEYSSEDOU Michel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		396 857.55		15 238.59		412 096.14
Opérations exercice	198 318.02	322 966.40	2 932 295.48	2 918 275.29	3 130 613.50	3 241 241.69
<b>Total</b>	198 318.02	719 823.95	2 932 295.48	2 933 513.88	3 130 613.50	3 653 337.83

Résultat de clôture		521 505.93		1 218.40		522 724.33
Restes à réaliser	2 652 967.99	1 945 845.69			2 652 967.99	1 945 845.69
Total cumulé	2 652 967.99	2 467 351.62		1 218.40	2 652 967.99	2 468 570.02
Résultat définitif	185 616.37			1 218.40	184 397.97	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **Affectation du résultat de fonctionnement – Déchets - DE2022-042**

Le Conseil communautaire :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 1 218.40**

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	15 238.59
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	175 800.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-14 020.19</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>1 218.40</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>1 218.40</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	1 218.40
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

#### **Vote du compte de gestion – Déchets - DE2022-043**

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de TEYSSÉDOU Michel

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les



bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

#### **Vote du compte administratif – INTERLAB - DE2022-044**

*Michel TEYSSEDOU, Président, quitte la salle.*

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de TEYSSEDOU Michel

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par TEYSSEDOU Michel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		15 937.20				15 937.20
Opérations exercice	45 645.02	1 000 000.00	3 843.77	0.90	49 488.79	1 000 000.90
Total	45 645.02	1 015 937.20	3 843.77	0.90	49 488.79	1 015 938.10
Résultat de clôture		970 292.18	3 842.87			966 449.31
Restes à réaliser	2 572 354.98	1 602 062.80			2 572 354.98	1 602 062.80
Total cumulé	2 572 354.98	2 572 354.98	3 842.87		2 572 354.98	2 568 512.11
Résultat définitif			3 842.87		3 842.87	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **Affectation du résultat de fonctionnement – INTERLAB - DE2022-045**

Le Conseil communautaire :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**déficit de -3 842.87**

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-3 842.87</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>-3 842.87</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	<b>-3 842.87</b>
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-3 842.87

#### **Vote du compte de gestion – INTERLAB - DE2022-046**

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de TEYSSEDOU Michel

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **Vote du compte administratif – MECATHEIL - DE2022-047**

*Michel TEYSSEDOU, Président, quitte la salle.*

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de TEYSSEDOU Michel

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par TEYSSEDOU Michel après s'être fait

présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	1 343 075.48				1 343 075.48	
Opérations exercice	284 236.21	1 564 938.77	6 707.34	44 456.29	290 943.55	1 609 395.06
<b>Total</b>	<b>1 627 311.69</b>	<b>1 564 938.77</b>	<b>6 707.34</b>	<b>44 456.29</b>	<b>1 634 019.03</b>	<b>1 609 395.06</b>
Résultat de clôture	62 372.92			37 748.95	24 623.97	
Restes à réaliser	20 000.00				20 000.00	
<b>Total cumulé</b>	<b>82 372.92</b>			<b>37 748.95</b>	<b>44 623.97</b>	
<b>Résultat définitif</b>	<b>82 372.92</b>			<b>37 748.95</b>	<b>44 623.97</b>	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### Affectation du résultat de fonctionnement – MECATHEIL - DE2022-060

Le Conseil communautaire :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 37 748.95**

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	41 250.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>37 748.95</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>37 748.95</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>37 748.95</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	37 748.95
Solde disponible affecté comme suit:	

- \* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)
- \* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créiteur - lg 002)

**B.DEFICIT AU 31/12/2021**

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

**Vote du compte de gestion – MECATHEIL - DE2022-049**

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de TEYSSEDOU Michel

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**Vote du compte administratif – SPANC - DE2022-050**

*Michel TEYSSEDOU, Président, quitte la salle.*

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de TEYSSEDOU Michel

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par TEYSSEDOU Michel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		39 883.06	41 163.67		41 163.67	39 883.06
Opérations exercice	24 762.00	7 502.96	146 590.87	187 823.19	171 352.87	195 326.15
<b>Total</b>	<b>24 762.00</b>	<b>47 386.02</b>	<b>187 754.54</b>	<b>187 823.19</b>	<b>212 516.54</b>	<b>235 209.21</b>
Résultat de clôture		22 624.02		68.65		22 692.67
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>		<b>22 624.02</b>		<b>68.65</b>		<b>22 692.67</b>
<b>Résultat définitif</b>		<b>22 624.02</b>		<b>68.65</b>		<b>22 692.67</b>

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### Affectation du résultat de fonctionnement – SPANC - DE2022-051

Le Conseil communautaire :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 68.65**

**-DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-41 163.67
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>41 232.32</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>68.65</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>68.65</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	68.65
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

#### Vote du compte de gestion - SPANC - DE2022-052

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de TEYSSEDOU Michel

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**Vote du compte administratif – Zones Activités - DE2022-053**

*Michel TEYSSEDOU, Président, quitte la salle.*

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de TEYSSEDOU Michel

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par TEYSSEDOU Michel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	627 885.32				627 885.32	
Opérations exercice	1 336 925.57	1 280 500.35	1 407 417.63	1 369 874.72	2 744 343.20	2 650 375.07
Total	1 964 810.89	1 280 500.35	1 407 417.63	1 369 874.72	3 372 228.52	2 650 375.07
Résultat de clôture	684 310.54		37 542.91		721 853.45	
Restes à réaliser	681 790.03	547 700.00			681 790.03	547 700.00
Total cumulé	1 366 100.57	547 700.00	37 542.91		1 403 643.48	547 700.00
Résultat définitif	818 400.57		37 542.91		855 943.48	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Affectation du résultat de fonctionnement - Zones d'Activités - DE2022-054**

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de TEYSSEDOU Michel

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice  
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice  
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**déficit de -37 542.91**

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	818 490.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	

<b>DEFICIT</b>	<b>-37 542.91</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>-37 542.91</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	<b>-37 542.91</b>
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-37 542.91

### Vote du compte de gestion – Zones d'activités - DE2022-055

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de TEYSSEDOU Michel

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

### Vote du compte administratif – Patrimoine Economique - DE2022-056

*Michel TEYSSEDOU, Président, quitte la salle.*

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de TEYSSEDOU Michel

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par TEYSSEDOU Michel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	145 246.56		98 964.86		244 211.42	

Opérations exercice	1 181 753.79	1 815 960.62	548 087.99	658 539.35	1 729 841.78	2 474 499.97
Total	1 327 000.35	1 815 960.62	647 052.85	658 539.35	1 974 053.20	2 474 499.97
Résultat de clôture		488 960.27		11 486.50		500 446.77
Restes à réaliser	209 329.19				209 329.19	
Total cumulé	209 329.19	488 960.27		11 486.50	209 329.19	500 446.77
Résultat définitif		279 631.08		11 486.50		291 117.58

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### Affectation du résultat de fonctionnement - Patrimoine Economique - DE2022-057

Le Conseil communautaire :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 11 486.50**

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-98 964.86
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>110 451.36</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>11 486.50</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>11 486.50</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	11 486.50
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

### Vote du compte de gestion – Patrimoine Economique - DE2022-058

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de TEYSSÉDOU Michel



Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**V. DESCOEUR** constate la qualité du travail réalisé par les services, dans le détail.

Concernant l'aménagement des berges du Lot, il invite à corriger la présentation qui fait apparaître des montants relativement équivalents de recettes et de dépenses, précisant que le coût réel de l'opération reste effectivement à définir, considérant notamment, comme indiqué, la prise en compte de l'aléa inondation.

**V. DESCOEUR** insiste également sur la nécessité de préciser le niveau de l'épargne nette, un indicateur important pour rendre compte de la capacité de la Communauté de communes à investir.

Il demande également si les emprunts sont affectés.

**Monsieur le Président** relève que ces observations et questions sont les bienvenues au débat. Il précise que le ratio de l'épargne brute permet de calculer le taux d'épargne brute et la capacité de désendettement, c'est pourquoi c'est un outil privilégié pour l'analyse financière. Il précise également que l'épargne nette permet d'apprécier la capacité d'investissement de la Communauté de communes, ajoutant que le débat d'orientation budgétaire permettra de montrer que l'épargne nette et les autres ratios s'inscrivent sur une dynamique positive.

**Monsieur le Président** appelle cependant à la prudence, l'analyse financière intégrant la possibilité de dispositifs d'encadrement de l'emprunt ou de maîtrise des dépenses de fonctionnement, type « pacte de Cahors ». Il indique en outre que le dernier emprunt est affecté et qu'il s'est avéré important de souscrire cet emprunt au taux alors proposé, les conditions étant depuis beaucoup moins favorables. Il est rappelé que la décision de souscrire cet emprunt a été prise à l'unanimité. **Monsieur le Président** conclut en rappelant que toutes les opérations inscrites au PPI sont financées, toutes les subventions inscrites en RAR étant effectivement notifiées.

Après le vote, à l'unanimité, des comptes administratifs, **Monsieur le Président** propose d'ouvrir le débat d'orientation budgétaire.

**G. MERAL** regrette que la projection proposée ne permette pas l'inscription de nouvelles opérations, considérant notamment la capacité à réaliser de nouveaux emprunts. Il regrette également un envoi trop tardif des documents, c'est-à-dire la veille, déclarant que le Conseil communautaire est ainsi réduit à un rôle de chambre d'enregistrement.

**D. BEAUDREY** regrette à son tour de ne pas avoir disposé du temps nécessaire pour travailler à partir des documents.

**F. MORELLE** indique que la Commission « transition écologique » a travaillé dans une même direction, avec notamment pour objectif de réduire les montants des subventions d'équilibre versées du budget principal aux budgets annexes. Des propositions sont ainsi à l'examen pour limiter le déficit du budget SPANC.

**G. MERAL** souligne l'importance de voter un projet de territoire et regrette une nouvelle fois que de nouvelles opérations ne puissent pas être inscrites au PPI, demandant notamment ce qu'il en est du projet de création d'une micro-crèche à Roannes. Il demande également la communication d'un organigramme, avec pour objectif d'améliorer le fonctionnement des services, de corriger les dysfonctionnements.

**A. PLANTECOSTE** indique que les opérations doivent être planifiées, en intégrant leur maturité et après délibération de la commune d'accueil, comme annoncé pour la réalisation d'un EAJE à Saint-Mamet.

Au vu des débats, **Monsieur le Président** insiste sur l'investissement de l'ensemble des services et propose de différer le vote du budget afin de permettre d'organiser une réunion du Bureau puis une réunion du Conseil avec le débat d'orientations budgétaires à l'ordre du jour.

- Vu le traité instituant l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108 ;
- Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;
- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;
- Vu l'instruction du gouvernement NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015, relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements, issue de la loi NOTRe ;
- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1511-2, L.1511-3 et L.1511-7, L.1111-8 ;
- Vu le SRDEII adopté par délibération n°1511 de l'Assemblée plénière du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes des 15 et 16 décembre 2016 ;
- Vu la délibération n°768 de la Commission permanente du Conseil régional du 29 juin 2017, et la délibération CP-2020-06/06-32-4147 de la Commission permanente du Conseil Régional du 19 juin 2020, approuvant les modifications apportées à la convention type d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les communes, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et la Métropole de Lyon, et la délibération CP-2021-11/07-112-6065 de la Commission permanente du Conseil Régional du 26 novembre 2021, approuvant l'avenant type prolongeant la durée des conventions ;
- Vu les délibérations n°2017-243 et n°2017-244 de la Communauté de communes en date du 11 décembre 2017 portant respectivement approbation de statuts et définition de l'intérêt communautaire ;

Monsieur le Président rappelle qu'en application de la loi NOTRe, la Région est compétente en matière de développement économique et notamment d'aides aux entreprises. Monsieur le Président précise que les EPCI peuvent cependant participer, par convention avec la Région, au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la Région. La précédente convention ayant pris fin au 31/12/2021, il convient de signer une convention actualisée pour l'année 2022, afin de poursuivre l'accompagnement des entreprises éligibles aux différents dispositifs sur le territoire.

Monsieur le Président précise que les crédits nécessaires au cofinancement des aides prévues à la convention sont inscrits au Budget général 2022.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer avec la Région la convention pour la mise en œuvre des aides économiques dans le cadre de la loi NOTRe ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de l'aide seront inscrits au budget 2022.

\*\*\*\*\*

#### **Questions diverses.**

*E. FEVRIER* alerte les élus sur le problème de la couverture des territoires en vétérinaires, la situation impactant l'ensemble de la filière agricole mais aussi les administrations. Il indique que le Ministère lance un AMI afin de désigner des territoires pilotes susceptibles d'expérimenter des solutions. Si le Cantal est a priori préservé, la situation reste fragile, *E. FEVRIER* proposant d'engager une démarche à l'échelle du SCoT dans le cadre de l'AMI mentionné.